

Compte-rendu du conseil municipal Vieilleville du 27 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept octobre, à 20 heures 30, l'assemblée communale s'est réunie au foyer rural sous la présidence de Laurent Miquel, Maire.

Convocation du 24 octobre 2022.

Etaient présents :

Membres du conseil municipal : Michel BECHU, Serge CLAUSTRES, Sylvain JUSTAUT, Géraldine MARTIN-HOUSSART, Laure MERCADAL, Laurent MIQUEL, Christophe MUET, Nathalie SOULOUMIAC, Georges SYLVESTRE.

Absence excusée : Nathalie HEWISON, Claire MOULIS qui a donné procuration à Géraldine MARTIN-HOUSSART

Secrétaire de séance : Géraldine MARTIN-HOUSSART

Début de la séance : 20h30

Ordre du jour

1. Délibération : choix des lots 3 et 6, appel d'offre église	2
2. Délibération : emprunts travaux église	2
3. Délibération : SDHEG éclairage public	3
4. Délibération : temps de travail 1607 heures	3
5. Délibération : Gras Savoie mise en concurrence protection sociale complémentaire	3
6. Délibération : Subvention Calandreta	4
7. Commissions	4
8. Questions diverses	5

1 Délibération : choix des lots 3 et 6, appel d'offre église

* LOT 3

Une demande complémentaire a été faite à Couffignal par l'architecte. L'entreprise est d'accord pour facturer les frais au réel suite à la dépose de la charpente (qui sera suivie de près par l'architecte) mais fait remarquer que la mairie est gagnante si les frais réels sont inférieurs au devis mais perdante dans le cas contraire.

==> Choix de l'entreprise Couffignal pour le lot 3 à hauteur de 192 019,025 euros HT : vote POUR à l'unanimité des votants (10 votes)

* LOT 6

Il a été demandé à l'entreprise L2E de redécouper le lot entre tranche optionnelle et tranche ferme.

Le lot a été redécoupé comme suit :

- tranche ferme : 33 250 euros HT
- tranches optionnelles :
 - sonorisation : 2 215 euros HT
 - chauffage : 12 070 euros HT

soit un total de 47535 euros HT

==> **Choix de l'entreprise L2E pour le lot 6 : vote POUR à l'unanimité des votants (10 votes)**

2 Délibération : emprunts travaux église

Des demandes de simulation de prêt ont été faites auprès de 5 banques pour un prêt moyen long terme de 300 000 euros à taux fixe et un prêt relais de 150 000 euros pour faire l'avance de trésorerie nécessaire pour le paiement des artisans :

- Crédit Agricole → voir proposition ci-dessous
- Crédit Mutuel → voir proposition ci-dessous
- Caisse d'Épargne : pas d'offre aux conditions demandées
- Banque populaire : pas de réponse
- La Banque postale : pas d'offre aux conditions demandées

Seules deux banques ont fait une proposition à taux fixe.

- Proposition du Crédit Agricole : prêt moyen long terme à taux fixe de 3,38 % sur 25 ans avec une mensualité de 4 455,85 euros/trimestre (soit 17823,4 euros/an) pour un coût du crédit de 145 185 euros. Pas de prêt relais proposé.

- Proposition du Crédit Mutuel : prêt long terme à taux fixe de 2,90 % (garanti jusqu'au 31/10/2022) avec une mensualité de 19 974 euros/an et un coût de crédit de 99 474,82 euros, offre de crédit relais avec une somme disponible pendant 24 mois (à débloquer au fur et à mesure des besoins) à taux de 2,14 %.

Précision : le prêt de 300 000 euros permet de couvrir la totalité des charges au-delà des subventions et du mécénat. Si l'on arrive à obtenir plus d'argent, cela permettra de rembourser plus rapidement le prêt.

Plusieurs conseillers partagent leurs inquiétudes sur le montant du prêt et l'engagement financier que cela implique pour la commune, dans une situation incertaine de maintien du niveau des dotations et d'inflation. Il est répondu qu'il n'y a pas d'autres gros projets en cours actuellement, que la commune a fini de rembourser ses gros emprunts, que ce projet est prévu de longue date. Par ailleurs, la commune a réussi à mettre chaque année de côté 10 000 euros pour le pool routier afin de réaliser les gros travaux d'aménagement du centre village, ce qu'elle n'aura plus à faire. Le démarchage pour du mécénat pourra faire baisser le montant emprunté. Enfin, la commune serait en mesure de financer d'autres projets qui viendraient à émerger mais avec des montants financiers plus réduits, par exemple l'aménagement du cimetière, l'aménagement des espaces verts de la commune.

==> **Choix de l'offre de prêt proposée par le Crédit Mutuel pour un montant de 300 000 euros à taux fixe 2,9 % : vote POUR à l'unanimité des votants (10 votes)**

3 Délibération : SDHEG éclairage public

La commune n'est plus prioritaire pour le changement des candélabres, le SDHEG privilégiant désormais les communes n'ayant pas encore commencé.

La commune a donc décidé de changer d'ores et déjà les armoires permettant de programmer

l'extinction de l'éclairage public. Ces frais seront à sa charge.

Une nouvelle "affaire" a donc été ouverte pour faire cette évolution. Cette procédure est rapide car ne passe pas devant une commission, il suffit d'une délibération signée par le président du SDHEG et validée par le conseil municipal.

Les horaires envisagés pour la coupure de l'éclairage doivent être fournies au SDHEG pour fin novembre. Pour le centre du village une armoire à clef sera installée pour inhiber l'extinction sur demande (pétanque, fête locale etc.).

Une consultation sera faite rapidement auprès des habitants pour déterminer quelle sera la plage horaire retenue. Trois horaires de début (22h30, 23h, 23h30) et de fin (5h30, 6h, 6h30) seront proposées.

==> Délibération pour le changement des programmeurs de l'éclairage public : Vote POUR à l'unanimité des votants (10 votes)

4 Délibération : temps de travail 1607 heures

La commune doit prendre une délibération concernant l'organisation du travail pour les agents communaux (temps de pause, jour férié, durée de travail, journée solidaire...) à temps complet.

Pour les agents à temps non complet, on applique ces règles au prorata du temps de travail. Pour les agents dont le temps de travail est annualisé, cela a permis de recalculer leur temps de travail effectif et leur temps de travail à l'année suivant la méthode de calcul établi par les Centres de Gestion. Si les agents travaillent plus que le temps indiqués sur leur arrêté, ils sont payés en heures supplémentaires. Cela change l'organisation pour les agents de Vieilleville.

Une première version a été "retoyée" par le comité technique intercommunal.

==> Délibération pour l'organisation des 1607 heures de travail pour un agent communal à temps complet : Vote POUR à l'unanimité des votants (10 votes)

5 Délibération : Gras Savoye mise en concurrence protection sociale complémentaire

A compter de 2025-2026, les communes ont l'obligation de mettre en place une couverture sociale pour ses agents :

- fin 2025 : prévoyance avec un minimum mensuel de 7 euros/agent
- fin 2026 : santé avec un minimum mensuel de 15 euros/agent

Le centre de gestion propose de participer à la mise en concurrence pour pouvoir adhérer ensuite à l'offre de protection sociale complémentaire.

==> Délibération pour la participation à la mise en concurrence de Gras Savoye : Vote POUR à l'unanimité des votants (10 votes)

6 Délibération : Subvention Calandreta

Depuis la loi Molac du 21/05/2021, pour les écoles privées dispensant une langue régionale non enseignée à l'école de quartier, la commune de résidence de l'enfant est tenue de participer financièrement à son accueil, à hauteur du forfait scolaire de la commune d'accueil dans la limite du forfait de la commune de résidence.

Le forfait scolaire prend en compte l'ensemble du coût d'un élève à savoir le personnel, les dépenses en eau, électricité, autres consommables.

Pour Vieilleville, le montant du forfait est de 660 euros.

Un enfant de Vieilleville était scolarisé à la Calandreta de Villefranche-de-Lauragais pour 2021-2022. Le montant du forfait scolaire étant de 1000 euros à Villefranche-de-Lauragais, la commune

de Vieilleville est tenue de verser 660 euros à cet établissement.

==> **Délibération pour le versement du forfait scolaire de 660 euros à la Calandreta pour un élève scolarisé en 2021-2022 : Vote POUR à la majorité des votants (9 votes), 1 abstention**

7 Commissions

* *Verger*

Une commission extra-municipale est en cours de mise en place. Une première réunion a eu lieu le mardi 18 octobre.

L'objet de cette commission sera de proposer et organiser des actions de plantations, de fleurissement et de mise en valeur du patrimoine du village.

Les représentants du conseil municipal seront : Nathalie Hewison, Géraldine Martin-Houssart, Laure Mercadal , Claire Moulis.

Le fonctionnement sera détaillé lors du prochain conseil municipal et une délibération sera prise pour entériner sa création.

Plusieurs lieux/projets ont déjà été évoqués et 5 d'entre eux ont été jugés prioritaires pour cet hiver :

- Quartier du château : Verger communal : continuer l'entretien et l'aménagement (désherber, pailler, installer banc et arches pour vignes)
- Quartier de la place : Planter les triangles sur la route de l'Autan : plantes hautes supportant des conditions difficiles : Laurier thym, Romarin, ...
- Quartier de la place : fleurir les vasques : au printemps, mais voir si possible en hiver aussi
- Terrain de boule : Désherber et pailler les rosiers, réfléchir à d'autres fleurissements
- Quartier Lazières : Aménager la bande de terre débroussaillée : plantation de petits arbres, de plantes grasses et bacs avec plantes aromatiques

Une visite du verger a été organisée le dimanche 23 octobre.

* *Conseil d'école*

- Une nouvelle inspectrice vient de prendre ses fonctions.
- La mairie a présenté aux parents les éventuels problèmes liés au manque d'élèves mais n'a pour l'instant aucune information de la part de l'éducation nationale.
- Au niveau du règlement intérieur il faut rajouter une phrase expliquant le fonctionnement en cas d'absence inopinée des enseignants (un ou deux en même temps).
- Il faut prévoir un espace de sortie au niveau de l'école maternelle en cas d'irruption d'un forcené

8 Questions diverses

* *Sécheresse*

Une quinzaine de déclarations de fissures liées à la sécheresse de cet été ont été reçues en mairie. Une compilation va être faite pour demander l'état de catastrophe naturelle.

La séance est levée à 22h45.